

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3160

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Restructuration du centre bourg et requalification de la rue Centrale - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3160**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Corbas

objet : **Restructuration du centre bourg et requalification de la rue Centrale - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La restructuration du centre-bourg de Corbas et essentiellement la requalification de la rue Centrale a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2008.

A l'entrée du centre-bourg, la Ville de Corbas a déjà acquis plusieurs parcelles supportant du bâti ancien non valorisable dont elle a pris en charge la démolition. Sur une partie de ces tènements et sur la base d'un nouvel alignement du domaine public, différents programmes immobiliers sont en cours d'études. Ces projets ont pour ambition de redonner vie au centre-ville de Corbas en densifiant l'habitat et en proposant des pas de porte attractifs en rez-de-chaussée pour des commerces de proximité.

Sur les terrains dont elle dispose, la Ville de Corbas cèdera à titre gratuit les tènements nécessaires au projet de voirie. Seul un tènement reste à acquérir auprès du diocèse de Lyon. Cette dernière acquisition sera supportée par le présent projet.

Le projet de requalification de la voirie de la rue Centrale a pour but de réorganiser l'espace de la nouvelle emprise de 12 mètres de large minimum en conciliant les différents usages. L'aménagement favorisera l'usage des modes doux de déplacement et aura l'ambition de créer une ambiance apaisée et attractive pour le chaland.

Les études préalables ont été menées en interne par la subdivision voirie territoriale de proximité sud de la Communauté urbaine de Lyon.

Les premiers contacts avec le diocèse de Lyon ont été pris pour l'acquisition foncière restante. L'ensemble des tènements nécessaires devrait être mis à disposition pour le mois de mars 2013.

La présente individualisation d'autorisation de programme est demandée pour finaliser la dernière acquisition foncière et prendre en charge les études.

Le coût prévisionnel des travaux peut être estimé à 1 350 000 € TTC pour l'aménagement de 4 850 mètres carrés, soit un ratio de 275 €/mètre carré. Cet aménagement sera traité qualitativement avec des bordures en béton bouchardé, du béton désactivé sur les trottoirs et de l'enrobé grenaillé sur la chaussée. Des arbres d'alignement seront implantés et quelques espaces verts créés.

L'individualisation d'autorisation de programme nécessaire à la réalisation des travaux sera présentée dès lors que les études auront été menées.

Le coût du foncier et des opérations s'y rattachant a été évalué à 115 000 € TTC.

Le coût des études de maîtrise d'œuvre a été évalué à 85 000 € TTC.

Les travaux seront réalisés en 2013 et 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la restructuration du centre bourg et la requalification de la rue Centrale à Corbas.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € TTC en 2013 sur l'opération n° 0P09O2792.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.